

**ITINEO LE CLUB (ASSOCIATION LOI 1901)****Contrat de vente d'une sortie touristique**

Circuit des cerf volants au chocolat du 19 au 25 avril 2026



EQUIPAGE :		
N° FFACCC:	N° CLUB ITINEO:	Nombre de personnes dans le cc:

En cas de modifications des renseignements donnés lors de votre inscription 2026 (droit à l'image, allergie, intolérance alimentaire, mobilité ...) merci de l'indiquer ci-dessous.

NOM : PRENOM :	NOM : PRENOM :
----------------------------	----------------------------

VOYAGE organisé par: Equipage BRUNEAUX adresse : 2 bis rue du lieutenant Lecomte
code postal : 78510 Ville : Triel Sur Seine tel : 06 29 12 70 38

PRIX du voyage : 165 €/258€

Descriptif complet du voyage sur le site : club-itineo.com

Ne sont pas inclus dans le prix : les frais personnels, les frais de carburant les repas ou les visites non mentionnées dans le programme,..... etc

conseils des organisateurs :*Arriver avec les pleins et vides faits**Les chiens ne sont pas admis dans les bus, les lieux de restauration, sur certains sites de visites.**Prévenir en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé**Contacter l'organisateur en cas de besoin de l'électricité 220 v avant de s'inscrire*

Les voyages ou sorties du Club Itineo sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation voyages et séjours de la FFACCC et au nouveau code du tourisme	prix	Montant
équipage 1 personne	165 €* 258 €* TOTAL	
équipage 2 personnes		

* participation du club de 11 € par personnes

Je soussigné M ou Mme agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et j'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 10 jours et sous réserve du paiement de 30 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, (soit dans la revue du club définissant le programme, ou au verso de ce document ou à tout autre endroit à indiquer) dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.
- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.
- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Versailles Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Règlement : * virement IBAN au compte FR76/3006/6102/0000/0204/3410/182 (Joindre justificatif à votre inscription)

ou * chèque bancaire à l'ordre de : Club Itineo

Inscription à envoyer impérativement avant le 1 avril 2026 à M ou Mme Bruneaux Michel ,
2 Bis rue du Lieutenant Lecomte 78510 Triel Sur Seine (tel 06 29 12 70 38)

le
A
Signature de l'adhérent :

le
A
Signature du club :

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff